

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

LIPO LOSS + | Complément alimentaire en gélules avec caféine

Avec complexe exclusif BETA-CONTROL™

CODE

INTB045

FORMAT

60 gélules de 562 mg

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

jar barattolo	cap tappo	label etichetta
PET 01	HDPE 02	PP 05
Plastic Plastica		
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune		

DESCRIPTION

LIPO LOSS + est un complément alimentaire en gélules avec caféine à base de Carnitine et du complexe exclusif BETA-CONTROL™, constitué d'Orange amère, de Coleus forskohlii et de Guarana. Ce mélange exclusif est conçu pour favoriser la stimulation métabolique, le métabolisme des lipides et l'équilibre du poids corporel. La formule est également enrichie en Gymnema et Griffonia, qui aident à contrôler la sensation de faim. Le Chrome contribue au métabolisme normal des macronutriments. Enfin, le Garcinia mangostana exerce une action antioxydante.

MODE D'EMPLOI

Prendre une gélule trois fois par jour avant les repas principaux : une avant le petit-déjeuner, une avant le déjeuner et une avant le dîner. À avaler avec 1 à 2 verres d'eau.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Le produit ne remplace pas une alimentation variée et équilibrée ni un mode de vie sain. L'utilisation du produit est déconseillée pendant la grossesse, l'allaitement et chez les enfants de moins de 12 ans. Consulter un médecin avant utilisation si les conditions cardiovasculaires ne sont pas normales.

AVERTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : contient de la caféine (75 mg par dose journalière recommandée). Déconseillé aux enfants et pendant la grossesse.

INGRÉDIENTS

Ingrédients : BETA-CONTROL™ : [Orange amère (*Citrus aurantium* var. *amara* L.) fruit e.s. titré à 10 % synéphrine, *Plectranthus barbatus* (*Coleus forskohlii* (Willd.) Briq.) racine e.s. titré à 10 % en forskoline, *Gymnema* (*Gymnema sylvestre* (Retz) R.Br.) feuilles e.s. titré à 75 % acide gymnémique, *Guarana* (*Paullinia cupana* Kunth) graines e.s. titré à 50 % en caféine, *Mangoustan* (*Garcinia mangostana* L.) fruit (pulpe) e.s. titré à 40 % en alpha-mangostine, *Griffonia* (*Griffonia simplicifolia* (DC.) Baill.) graines e.s. titré à 20 % en 5-HTP] ; gélule végétale (HPMC, oxyde de zinc, carraghénane) ; L-carnitine tartrate ; anti-agglomérant : silice micronisée ; picolinate de chrome.

CLAIMS

Sans lactose

Sans gluten

Convient aux végétariens et aux végétaliens

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

36 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec. La date de péremption concerne le produit dans son emballage intact et correctement conservé.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose par dose	Par dose quotidienne maximale par dose maximale journalier	% VNR*
BETA-CONTROL™ :		1125 mg	-
• Orange amère (Citrus aurantium L. var. amara fruit) E.S. titré à 10 % synéphrine		270 mg	-
- dont sinephrine		27 mg	-
• Plectranthus barbatus (Coleus forskohlii (Willd.) Briq.) racine E.S. titré à 10 % en forskoline		270 mg	-
- dont forskoline		27 mg	-
• Gymnema (Gymnema sylvestre (Retz) R.Br.) feuilles E.S. titré à 75 % acide gymnémique		180 mg	-
- dont acide gymnémique		135 mg	-
• Guarana (Paullinia cupana Kunth) graines E.S. titré à 50 % en caféine		150 mg	-
- dont caféine		75 mg	-
• Mangoustan (Garcinia mangostana L.) fruit (pulpe) E.S. titré à 40 % en alpha-mangostine		150 mg	-
- dont alpha-mangostine		60 mg	-
• Griffonia (Griffonia simplicifolia (DC.) Baill.) graines E.S. titré à 20 % en 5-HTP		105 mg	-
- dont 5-HTP		21 mg	-
L-Carnitine		190 mg	-
Chrome		0,25 mg	625%

Apports de référence pour un adulte selon le Règlement (UE) 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élérer le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élérer le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON